Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200818-20241216-2024-062-CP-VM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 1972/2024

Publication : 19/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



MAIRIE 42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants

19

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 16 DÉCEMBRE À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 12 décembre 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ — Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric

PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir:

Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER

Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Secrétaire de séance :

Véronique MOUNIER

2024.062 - Panneau d'information lumineux - Contrat de location

Monsieur le Maire rappelle le contrat de location du panneau d'information lumineux avec la Société CHARVET Digital Média.

Une proposition pour les sept années à venir a été faite pour le changement de matériel. Un dispositif de 1.56 m² full color simple face peut être installé en lieu et place de l'existant sans travaux supplémentaire.

Le montant de la location est de 188 € HT/mois sur 84 mois dont les six premiers mois offerts.

La maintenance est effective pour à la date d'installation pour un forfait de 558 € H.T. Les deux premières années sont offertes.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver le changement du dispositive de panneau lumineux d'information
- d'approuver le contrat de location avec CHARVET DIGITAL MEDIA
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- approuve le changement du dispositive de panneau lumineux d'information
- approuve le contrat de location avec CHARVET DIGITAL MEDIA
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance, Véronique MOUNIER Le Maire,

Jean-François RASCLE,